

ENSEMBLE

Ville de Marseille



14 octobre 2024

AESH NOUS CONTINUONS À REVENDIQUER POUR VOUS !



Suite à notre intervention, l'Administration a accepté de prolonger les contrats actuels des A-E-S-H jusqu'à la fin de l'année 2024.

Mais quelle suite après cette échéance ?

Il ne faut pas que la décision de l'Etat mette en péril vos emplois déjà trop précaires et, qui plus est, au détriment des enfants en situation de handicap que vous accompagnez !

Comme nous nous y étions engagés, nous poursuivons le combat pour stabiliser votre emploi. Nous avons donc écrit à Monsieur le Maire pour attirer son attention sur votre situation et lui demander de prendre une décision politique à votre sujet !

**RETROUVEZ LE COURRIER ADRESSÉ AU MAIRE, AU VERSO
DE CE TRACT.**

**AESH, NOS ORGANISATIONS SYNDICALES RESTENT
MOBILISÉES POUR VOUS DÉFENDRE !**



ENSEMBLE CFTC CFE CGC 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille
04 65 85 97 45 ensemblecgccftc@gmail.com

Marseille, le 22 octobre 2024

Monsieur Benoît PAYAN
Maire de Marseille

Objet: Situation des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap)

Monsieur le Maire,

En septembre dernier, nos organisations syndicales ont attiré l'attention de l'Administration Municipale concernant la situation précaire et inquiétante des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) liée au défaut de mise en œuvre par l'État de la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 relative à la reprise en gestion par l'État de ces personnels lors de la rentrée scolaire.

En réponse, et pour lever une partie de l'instabilité qui menaçait ces agents mais aussi les familles d'enfants en situation de handicap, la DRH a bien voulu prolonger les contrats des AESH jusqu'à la fin de l'année 2024 (alors qu'initialement, le terme de ceux-ci était prévu aux vacances de la Toussaint); ce dont nous pouvons déjà la remercier.

Toutefois, la situation des AESH de la Ville de Marseille reste très préoccupante notamment sur leur contrat couvrant le temps périscolaire.

Le fait que l'État prenne désormais en charge l'accompagnement des élèves en situation de handicap, y compris pendant les repas de midi, montre certes une volonté de structurer et de mieux encadrer ce soutien, mais cela semble aussi générer des conséquences imprévues, comme la menace sur les emplois des AESH employés par les mairies de secteur de la Ville de Marseille.

Le risque de voir ces personnels perdre leur emploi à compter du 3 janvier 2025 soulève une question éthique. Le travail des AESH ne devrait pas être vu comme une simple béquille temporaire. Ils jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap, et ce processus peut être long et complexe, demandant un suivi parfois sur plusieurs années.

Ne pas renouveler leur contrat pourrait créer non seulement une instabilité pour les AESH eux-mêmes, déjà souvent en difficulté financière, mais aussi la perte d'un soutien essentiel pour les élèves qui pourraient encore avoir besoin d'aide, même partiellement. Ces emplois souvent précaires et peu rémunérés sont pourtant fondamentaux pour garantir l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Nous sollicitons donc que des mesures soient étudiées afin de pérenniser leur emploi au-delà du 3 janvier 2025.

Une trentaine d'emplois sont en jeu.

Les mairies de secteur devraient pouvoir rapidement être aidées par la Mairie centrale afin d'éviter des licenciements massifs et un vide dans l'accompagnement des élèves.

Une attention particulière doit donc être portée à la continuité des contrats des AESH dans le temps périscolaire, afin de ne pas pénaliser les enfants et leurs accompagnants.

L'enjeu est de ne pas réduire le rôle des AESH à une intervention ponctuelle, mais de reconnaître leur importance dans la construction d'une autonomie durable pour chaque élève.

S'agissant d'un choix plus politique que seulement réglementaire, aux conséquences touchant à la fois des employés municipaux contractuels mais aussi les citoyens marseillais, nous en appelons à votre arbitrage sur les suites à donner à ce dossier.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions, Monsieur le Maire, d'accepter l'expression de nos salutations respectueuses.

Section CFTC VDM

Le président
Ludovic Bedrossian

le SG
Philippe ANGELELLI

copie pour information:
- Monsieur J.CANICAVE Adjoint au Maire
- Monsieur P.HUGUET, Adjointe au Maire
- Madame I.LAUSSINE, Adjointe au Maire
- Madame J.ROIG LAURENT DGS par interim
- Madame A.FOURNIER DGA "transformer nos pratiques"



Le président
Daniel VENEZIA

Le Vice Pdt
Pascale LONGHI Michel RICCIO